

DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

N° 09-2026

OBJET

**ELECTION DES
DELEGUES DE LA
COLLECTIVITE AUPRES
DU SIEM**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB092026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémie, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémie ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémie désigné pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Election du délégué titulaire :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Gilbert PERNET a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Gilbert PERNET,

Election du délégué suppléant :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Jérémie ADAM, a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Jérémie ADAM,

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

N° 10-2026

OBJET

**ELECTION DES
DELEGUES DE LA
COLLECTIVITE AUPRES
DU SYNDICAT DE
DEMOUSTICATION**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB102026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts approuvés du Syndicat de Démoustication,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, (1^{er} et 2^{ème} tous à la majorité absolue et le 3^{ème} tour à la majorité relative) les délégués chargés de représenter notre commune au sein de l'assemblée délibérante des groupements sans fiscalité propre auxquelles elle adhère,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la collectivité au sein du Syndicat de Démoustication,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté et les résultats sont les suivants :

Election du délégué titulaire :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Madame Agnès CAPT a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Madame Agnès CAPT,

Election du délégué suppléant :

2^{ème} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Madame Catherine SONGY a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Madame Catherine SONGY,

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour	:	15
Contre	:	0
Abstention	:	0

N° 11-2026

OBJET

**DESIGNATION DES
DELEGUES TITULAIRE
ET SUPPLEANT AU
SYNDICAT DES
ARGENNOLS**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB112026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du Syndicat des Argennols qui prévoit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au Syndicat des Argennols.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au Syndicat des Argennols, considérant que la population de notre commune est inférieure à 1 000 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Election du délégué titulaire :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Monsieur Benoît JACQUINET a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Benoît JACQUINET,

Election du délégué suppléant :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins	:	15
Bulletin nul	:	0
Bulletin blanc	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

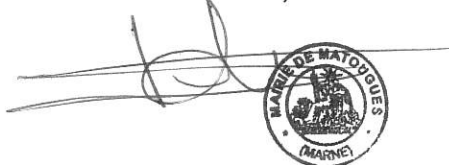
Monsieur Michael LEBLOND a obtenu 15 voix, quinze voix.

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

Monsieur Michael LEBLOND,

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour		15
Contre		0
Abstention		0

N° 12-2026

OBJET

**DESIGNATION DE DEUX
CORRESPONDANTS AU
SYNDICAT S3M**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DEL122026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner deux correspondants au syndicat S3M parmi les conseillers municipaux. Les correspondants sont les interlocuteurs privilégiés auprès de ce syndicat qui a pour compétence la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine à l'échelle du bassin versant de la Marne. Leur mission consiste à assister aux réunions de chantier sur le terrain des travaux d'entretien et à informer et sensibiliser les riverains, les usagers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Gilbert PERNET, correspondant titulaire,
- Mr Sylvain HUSSON, correspondant suppléant.

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour		15
Contre		0
Abstention		0

N° 14-2026

OBJET

**DESIGNATION D’UN
CORRESPONDANT
SECURITE ROUTIERE**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB142026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire indique qu’il y a lieu de désigner un correspondant sécurité routière parmi les conseillers municipaux. Le correspondant sécurité routière est chargé de la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu’à sa prise en charge dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Alexandre WALGRAEVE, correspondant sécurité routière.

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour		15
Contre		0
Abstention		0

N° 13-2026

OBJET

**DESIGNATION D’UN
CORRESPONDANT
DEFENSE**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB132026-DE

**COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire indique qu’il y a lieu de désigner un correspondant défense parmi les conseillers municipaux. Le correspondant défense est l’interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région et sa mission consiste à informer et sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mr Carole CARBONNIER, correspondant défense.

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour		15
Contre		0
Abstention		0

N° 15-2026

OBJET

**CONSTITUTION DE LA
COMMISSION D’APPEL
D’OFFRES**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260330-DELIB152026-DE

COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 22 et 23 relatifs à la composition des commissions d’appel d’offres ainsi que leur mode de scrutin,

Considérant qu’il convient d’élire les membres de cette commission :

- Pour la durée totale du mandat en cours.

Monsieur le Maire rappelle que la commission est composée par le Maire ou son représentant, par trois titulaires et trois suppléants élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé à l’élection des membres de la commission d’appel d’offres.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Ont été proclamés élus titulaires :

Monsieur	Jérémy	ADAM
Monsieur	Thierry	GAUTHIER-GENSOUL
Monsieur	Gilbert	PERNET

Ont été proclamés élus suppléants :

Madame	Carole	CARBONNIER
Monsieur	Benoît	JACQUINET
Madame	Catherine	SONGY

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 23 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE :
Le 30 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	:	15
Présents	:	13
Votant	:	15
Pour		15
Contre		0
Abstention		0

N° 17-2026

OBJET

**DESIGNATION D’UN
DELEGUE
REPRESENTANT LE
COLLEGE DES ELUS ET
D’UN DELEGUE
REPRESENTANT LE
COLLEGE DES
BENEFICIAIRES AU
COMITE NATIONAL
D’ACTION SOCIALE
(CNAS)**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 051-215103334-20260330-DELIB172026-DE

**COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michael, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, Mme VANKERREBROECK Charlotte.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme GOBILLARD Lysiane a donnée pouvoir à Carole CARBONNIER,
Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.

M. ADAM Jérémy désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que la commune de Matougues est adhérente du Comité National d’Action Sociale (CNAS),

Conformément à l’article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégué pour les six années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- désigne Monsieur Michael LEBLOND délégué membre de l’organe délibérant,
- désigne Madame Amélie Gauthier-Gensoul déléguée agent de la collectivité.

La présente délibération prendra effet après dépôt en préfecture.

Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 30 mars 2026
Le Maire, Bruno ADNET



DEPARTEMENT
MARNE

ARRONDISSEMENT
CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 2

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 05 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE :
Le 16 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

N° 30-2026

**OBJET
COMMISSION PLAN
COMMUNAL DE
SAUVEGARDE (PCS) ET
DU DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS
(DICRIM)**

Le Maire certifie que la présente délibération a
été déposée en Préfecture de la Marne
Et affichée en Mairie,
Le 16 juin 2026

**COMMUNE DE MATOUGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le jeudi onze juin à 20h00.

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents :

M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme GOBILLARD Lysiane, M. HUSSON Sylvain, M. LEBLOND Michaël, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme VANKERREBROECK Charlotte, M. WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

M. JACQUINET Benoît, ayant donné pouvoir à M. ADNET Bruno.
Mme LALLEMAND Elizabeth, ayant donné pouvoir à M. LEBLOND Michaël.
Mme SONGY Catherine.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme CAPT Agnès désignée pour remplir cette fonction.

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Monsieur le Maire propose la création d'une commission chargée du suivi et de l'élaboration de ces documents, ainsi que la désignation de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer cette commission et procède à la désignation de ses membres.

Sont élus membres de la commission :

- Madame Carole Carbonnier, responsable de la commission ;
- Madame Agnès Capt.
- Madame Lysiane Gobillard ;
- Monsieur Sylvain Husson ;
- Monsieur Michaël Leblond ;
- Monsieur Alexandre Walgraeve ;

La commission sera chargée de travailler sur la mise à jour du PCS et du DICRIM et de rendre compte de l'avancement de ses travaux au Conseil municipal.

La présente délibération prendra effet après son dépôt en Préfecture.

**Pour extrait certifié conforme
A MATOUGUES, le 16 juin 2026
Le Maire, Bruno ADNET**



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 051-215103334-20260616-DELIB302026-DE